

Formation de recyclage des membres élus du CSE/CSSCT à la santé, sécurité et conditions de travail renouvelés dans leur mandat (2e mandat).

La formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) est obligatoire pour tous les membres élus du CSE (Comité Social et Economique). Elle permet d'initier les candidats aux techniques de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail. À compter du 31 mars 2022, la formation SSCT sera de 5 jours, pour un premier mandat CSE. Cette durée sera la même, peu importe l'effectif de l'entreprise concernée. Dans le cas d'un renouvellement de mandat CSE (2eme mandat), la durée de formation sera : de 3 jours pour les membres élus du CSE, quel que soit le nombre de salariés. La loi n°2021-1018 du 2 août 2021 met en avant certaines modifications, dans l'article L. 2315-18 du code du travail.

Objectifs

- Maîtriser les rôles, attributions et règles de fonctionnement du CSE et / ou de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail.
- S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- Devenir un acteur incontournable de la prévention.

Participants / prérequis

Cette formation s'adresse à tout membre du CSE/CSSCT qui sont amenés à traiter des problématiques de sécurité et conditions de travail.

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

THEMES TRAITES

Connaître les acteurs de la santé, sécurité au travail, se conformer à leurs exigences et collaborer avec eux.

-Les acteurs internes : Le chef d'entreprise, les managers, les salariés, les membres du CSE ou de la CSSCT, les référents agissements sexistes et harcèlement sexuel, etc.

-Identification des rôles et missions des acteurs externes : inspection du travail, médecine du travail, etc.

-Gestion des relations avec les administrations et les autres acteurs concernés.

-Mise en situation En sous-groupe : identifier les moyens de communiquer les actions du CSE.

Identifier les obligations auxquelles votre entreprise doit se conformer.

-L'obligation générale de sécurité.

-L'obligation de résultat.

-L'obligation de prévenir la pénibilité.

-La mise en place d'actions de formation à la sécurité.

-Respect des obligations administratives (déclarations obligatoires, mise en place des registres, etc.).

-Les obligations de déclaration des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

-Obligation de consultation du CSE.

-L'obligation d'évaluer la conformité dans une entreprise.

-Mise en situation: Quiz sur les obligations en matière de santé et de sécurité en entreprise.

Identification et évaluation des risques santé, sécurité et conditions de travail.

-Connaître les différents types de risques SST (y compris les risques psycho-sociaux et les facteurs de pénibilité) dans l'entreprise.

-Évaluer et hiérarchiser ces risques.

-Mettre à jour son document unique et "le faire vivre" et en faire un outil stratégique

-Exercices :

- Mises en situation : exercice de chasse aux risques.
- Présentation et appropriation des différentes méthodes d'évaluation des risques,
- Ébauche d'un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Appréhender la réglementation et les responsabilités SST.

-Utiliser le Code du travail et connaître les textes fondamentaux SST.

-Prendre en compte la jurisprudence.

-Connaître les responsabilités civiles et pénales, la faute, les sanctions.

-Rédiger et transmettre une délégation de pouvoir.

Focus particulier sur l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle et la maladie à caractère professionnel.

-Concepts et définitions.

-La faute inexcusable et la responsabilité pénale.

-Les méthodes d'analyse des accidents du travail.

-Exercices :

- Illustration par l'arbre des causes, la méthode des 5 M, ITAMAMI.
- Mise en situation : Analyse de plusieurs accidents du travail selon les différentes méthodes.

Formation de recyclage des membres élus du CSE/CSSCT à la santé, sécurité et conditions de travail renouvelés dans leur mandat (2e mandat).

Les droits des salariés

- Le devoir de respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité.
- Effectuer le travail en conformité avec les instructions données.
- Le danger grave et imminent : notion et procédure.
- Le droit d'alerte et de retrait.

La formation à la sécurité.

- A qui est destinée la formation collective à la sécurité ?
- La formation à la sécurité renforcée : qui est concerné ?
- Les formations spécifiques.

Les moyens dévolus aux instances représentatives du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

- Le droit d'effectuer des visites d'inspection.

-Le droit d'enquête en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle ou de danger grave et imminent.

-Les expertises.

-Exercices :

- Mise en situation : construire une grille d'inspection.

Le compte pénibilité.

-La prise en compte de la pénibilité dans les enjeux de santé publique.

La CSSCT - Commission santé, sécurité, et conditions de travail.

- La mise en place de la CSSCT.
- Les attributions déléguées par le CSE à la CSSCT.
- La composition de la CSSCT.
- Les moyens de la CSSCT.
- Le fonctionnement de la CSSCT.

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets (Fiches d'activité)
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** (questions orales ou écrites sous forme de QCM) clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

Intervenant :

Intervenant Sésame Formation :

Formateur et consultant, agréé DIECCTE, expert en relations sociales et de l'hygiène et santé au travail. Anime des formations destinées aux membres du CSE et du CSSCT.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

Durée : 21h heures, soit 3 jours

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT :

Conditions tarifaires en inter-entreprises HT : 1240 euros

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

Programme mis à jour en mars 2022